



## Regroupement familial concernat notre maman

Par **nabila\_old**, le 17/07/2007 à 12:53

bonjour. je suis une algérienne résidant en France depuis presque 8 ans, mariée à un Français avec qui j'ai deux enfants nés sur le territoire français, vivant en Algérie dans les années 90 avec ma maman, ma sœur, ma grand-mère et ma nièce; j'ai décidé un jour de mars 2000 de venir tenter ma chance en France; huit ans après, je pense avoir réussi, sauf qu'entre temps, ma sœur aussi est venue en France et c'est mariée et vit ici depuis 2004 avec sa fille issue d'un premier mariage dont le père vivait en France et décède sur le territoire français. En 2001, notre grand-mère nous a quittés et nos problèmes ont commencé car l'appartement que nous occupions en Algérie appartient au mari de notre tante et nous venons d'apprendre que ma sœur et moi que notre mère est menacée d'expulsion. Sans enfants et sans ressources car c'est une dame de 75 ans qui n'a jamais travaillé, ma sœur et moi tant bien que mal nous lui envoyons des mandats, car nous avons toutes les deux des titres de séjour de 10 ans et travaillons toutes les deux avec un CDI sauf que moi après la naissance de mes enfants et sans aucune place à la crèche j'ai été obligée de rester à la maison en choisissant le congé parental, nos époux respectifs travaillent et sont Français tous les deux, ma question est comment pouvons-nous faire pour permettre à une maman de rejoindre ses deux enfants et voir grandir ses petits enfants et lui permettre surtout d'être régularisée sachant que c'est une vieille dame de 75 ans qui parle et écrit parfaitement le français. J'espère trouver auprès de vos connaissances et savoir une réponse qui pourra rendre à notre famille la joie de vivre que nous avions quand nous étions toutes ensemble. Sachant que notre mère a déposé un dossier de visa en Algérie au consulat français pour un visa de visite familiale vu que le visa d'installation est quasiment impossible. En attendant votre réponse, je vous souhaite plein de courage pour le service que vous rendez aux personnes qui n'ont pas les moyens de payer. MERCI encore.